



RECENSEMENT GENERAL : DU 18 JANVIER AU 17 FEVRIER 2018

Vous allez être recensé cette année. Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Un agent recenseur se présentera chez vous entre le 18 janvier et le 17 février.

Il vous déposera un questionnaire à remplir sous 48 heures. L'agent vous proposera de le faire sur internet.

Il vous remettra des **codes personnels** pour accéder au recensement en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre sur internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer. **Vous avez besoin d'aide ? Contactez Mme Landrieux en mairie : au 01 64 63 94 36.**

A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la **population officielle** de chaque commune.

De ces chiffres découle la **participation de l'Etat au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus la participation de l'Etat est importante.

Connaître la répartition des habitants permet de décider des équipements nécessaires : écoles, maisons de retraite, mais aussi transports, etc.

MERCI PAR AVANCE DE VOTRE PARTICIPATION.

RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**.

Il est muni d'une **carte officielle** qu'il doit vous présenter (voir photos au verso). **Merci de lui réserver le meilleur accueil.**

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée.



RECENSEMENT
de la population

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple
le-recensement-et-moi.fr

Laissez-vous guider sur le site pour remplir facilement votre questionnaire. Vous recevez ensuite un accusé de réception par mail.

Vous évitez ainsi un second passage de l'agent recenseur à votre domicile. C'est un gain de temps pour lui et pour vous. En répondant par internet, vous rendez aussi l'opération moins coûteuse et respectueuse de l'environnement.

<http://www.le-recensement-et-moi.fr>